



## Une nouvelle mandature – 2024-2029

### La feuille de route du CESER : répondre aux grands enjeux de l'Occitanie et accélérer sur les grandes transitions

Dès le début de la nouvelle mandature, sous la conduite des commissions sectorielles, des travaux de saisines et d'autosaisines dont les thèmes ont été validés par le Bureau du CESER, ont été lancés et concernent des enjeux majeurs pour le territoire régional ; ils seront finalisés en 2025 et présentés en assemblée plénière ou en Bureau. La Section Prospective a également débuté ses premiers travaux.

#### AVIS ET CONTRIBUTION ADOPTÉS

*Avis du CESER Occitanie sur le Budget primitif 2025 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (saisine de la présidente de Région) - Adopté (Pour : 137 ; Contre : 23 ; Abstentions : 2) - Assemblée plénière du 11 février 2025*

Le Conseil régional se prononcera sur un budget dit « volontariste », évalué à 3,554 milliards d'euros, et articulé autour de 5 priorités majeures : soutien au pouvoir d'achat des familles ; lutte contre les déserts médicaux ; maintien et création d'emplois ; décarbonation du modèle de développement (économie, mobilités, énergies vertes) ; action régionale populaire et citoyenne.

Le CESER a abordé ce cycle budgétaire pleinement conscient du contexte actuel, de son caractère inédit et de l'extrême complexité des arbitrages et du pilotage à opérer compte tenu de l'ensemble des contraintes à prendre en compte dans tous les secteurs. Cependant, l'absence de hausse des recettes induit cependant des points d'alerte, sur lesquels l'attention du CESER se portera en 2025. Entre autres, la convergence des réductions des subventions aux organismes et associations par les collectivités, le soutien à l'activité économique et du recouvrement des fonds prêtés aux entreprises, les difficultés pour les acteurs économiques liés à l'accroissement des délais de paiement et la gestion par le Conseil régional de sa dette, constituent des points d'intérêt centraux pour le CESER du fait de leur impact potentiel sur l'activité en Occitanie.

Ce budget témoigne de la dépendance des collectivités, et spécifiquement des Régions, à des recettes qu'elles ne contrôlent pas. Déjà évoquée dans l'Avis du CESER sur le Budget Primitif 2024, la question du manque de recettes des Régions est une nouvelle fois posée. Le CESER évalue la perte de budget total en 2025 pour la Région, à environ 50 millions d'euros, entre la diminution de l'emprunt et l'augmentation de l'autofinancement, et s'interroge sur la pérennité de cette situation. Il regrette par ailleurs la décorrélacion entre le dynamisme de l'activité économique sur le territoire et la baisse des recettes régionales. Bien que cela ne tienne pas nécessairement à la volonté du Conseil régional, le CESER déplore le manque de visibilité pluriannuelle des ressources régionales, qui impacte la capacité d'intervention de la collectivité et sa participation à la croissance économique. Le contexte plus qu'incertain ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité et les baisses de ressources du Conseil régional risquent d'affecter sa capacité à répondre aux priorités politiques qu'elle porte - transition énergétique et écologique, justice sociale et cohésion territoriale -. Le CESER encourage toute démarche d'évaluation des politiques publiques régionales, auxquelles il peut tout à fait être associé, et demande de façon officielle à être informé et/ou associé lors des décisions modificatives sur le budget en 2025.

<https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/02/Avis-BP-2025.pdf>

*Avis – Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale (autosaisine) - Adopté à l'unanimité - Assemblée plénière du 11 février 2025*

Le rapport intitulé « Pauvreté et précarité en Occitanie : un enjeu de solidarité territoriale et de cohésion sociale » préparé par la Commission 7 Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités, évoque les enjeux majeurs de justice sociale qui s'attachent aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la précarité et présente l'action territoriale des acteurs parties prenantes de cette lutte.

Avec un taux de pauvreté de 17,5 % en 2021, supérieur au taux national de 14,4 % (Insee), 960 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population, et 490 000

personnes vivant juste au-dessus de ce seuil constituant ce que l'on appelle le « halo de pauvreté », ses 4 départements littoraux et une majorité de quartiers prioritaires de la politique de la ville avec les plus forts taux de pauvreté au plan national, l'Occitanie fait partie des régions les plus pauvres de la France hexagonale avec la Corse et les Hauts-de-France. Partant de ce constat alarmant sur la pauvreté et la précarité qui gagnent du terrain en région, le CESER s'est interrogé sur la déclinaison régionale de la solidarité nationale sur l'ensemble du territoire, sur ses limites et ses écueils en s'appuyant sur des auditions de terrain des responsables institutionnels en charge de la solidarité nationale au niveau territorial, des organismes sociaux et des associations qui œuvrent au quotidien pour accompagner au mieux les publics vulnérables mais aussi en recueillant la parole de ces publics.

Les propositions issues de l'Avis consistent en des pistes d'améliorations systémiques et opérationnelles du dispositif de solidarité nationale en région, pour exemple :

- **Instaurer un socle social universel** : c'est l'étape suivante de la solidarité à la source : fusionner les différents versements en un versement unique, constitutif d'un socle social universel. Ce socle social universel garantirait une allocation de base, fondée sur le principe du partage de la richesse, qui permettrait d'échapper à la pauvreté et à ses conséquences, et devrait être cumulatif avec un revenu.
- **Instaurer la portabilité des droits sociaux et un fichier national sécurisé** : les droits sociaux suivraient la personne qui change de département de résidence. Un fichier national sécurisé (coffre-fort numérique) des pièces justificatives produites par le bénéficiaire devrait permettre de ne plus lui demander ces mêmes pièces à son arrivée sur un nouveau territoire départemental.
- **Revaloriser l'humanité de l'action sociale et lui redonner du sens : créer une labellisation de « SENTINELLE SOCIALE »** : le CESER préconise que les associations qui sont engagées dans l'action sociale et humanitaire, reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général en lien avec l'État, les collectivités, ou les organismes sociaux bénéficient d'un label « SENTINELLE SOCIALE ». Cette labellisation doit entraîner une sécurisation financière de leur action, via des subventions, non soumises aux aléas budgétaires. Le CESER s'oppose à la mise en concurrence des associations engagées dans une action d'intérêt public ou général.

<https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/02/Avis-pauvrete-Occitanie-adopte-11022025.pdf>

*Contribution du CESER Occitanie sur l'intégration du ZAN dans le SRADDET de la Région Occitanie (saisine de la présidente de Région) - Adoptée à l'unanimité - Bureau du CESER du 3 février 2025*

Dans le cadre de la modification du SRADDET par la Région pour y intégrer la nouvelle législation sur l'artificialisation des sols et en particulier l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050, le CESER, au titre des PPA (personnes publiques associées), a été saisi le 3 décembre 2024 par la présidente de Région pour donner son avis. En Occitanie, cette consultation qui devait démarrer début juillet 2024 a été retardée en raison du contexte politique.

Dans la courte contribution produite, la **Commission 1 « Aménagement du territoire - Politiques environnementales - Mobilités - Infrastructures - Logement** cible des points d'alerte essentiels à destination de la Région. Par ailleurs, en plus du volet ZAN/lutte contre l'artificialisation des sols, le SRADDET « Occitanie 2040 » a été modifié également sur les volets : développement logistique et industriel, stratégie aéroportuaire et prévention et gestion des déchets. Bien que le travail soit axé sur le ZAN, la commission a tenu à donner son avis sur les trois autres volets.

*Quelques points d'alerte :*

- La Région n'a pris en compte que 3 critères sur 7 pour le calcul de la territorialisation du ZAN, à savoir : les dynamiques démographiques et économiques ; l'équilibre des territoires (pôles urbains, désenclavement rural) ; la consommation passée. Les 4 autres critères (sensibilité environnementale, foncier déjà artificialisé, risques naturels et trait de côte, maintien et développement des activités agricoles) ont été neutralisés, ce qui est une anomalie pour le CESER et qui demande des explications.
- Prévoir et assurer les financements nécessaires telle une réorientation de la fiscalité en faveur de la sobriété foncière. Le CESER regrette les coupes prévues dans le Fonds vert créé pour les collectivités en vue de la mise en œuvre du ZAN.
- Avoir une approche globale et prospective : la sobriété foncière doit figurer dans toutes les politiques publiques (habitat, infrastructures de transport, mobilités, développement économique, accès aux services publics...).
- Faire un état des lieux des ressources disponibles avant tout projet économique ou d'urbanisme. La rénovation énergétique de l'habitat est un levier de l'objectif ZAN qui passe par la densification et la revitalisation de centres anciens. Le CESER propose aussi de réactualiser les cartes de la vulnérabilité des territoires aux risques naturels.
- Veiller à l'équilibre des territoires et à l'équité territoriale, en prenant en compte également le vieillissement de la population, pour que toute personne quel que soit son lieu de vie ait accès aux services essentiels (logement, santé, éducation...).

[https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/02/Contribution\\_du\\_CESER\\_au\\_SRADDET\\_Occitanie\\_volet\\_ZAN.pdf](https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/02/Contribution_du_CESER_au_SRADDET_Occitanie_volet_ZAN.pdf)

## TRAVAUX EN COURS DES COMMISSIONS SECTORIELLES ET DE LA SECTION PROSPECTIVE

### - 3 saisines de la présidente de Région en date du 3 mai 2024 :

#### *Les enjeux de développement dans la région de sources de carburants décarbonés (carburants renouvelables et bas carbone) pour les mobilités*

Dans un climat géopolitique international tendu, où les effets du changement climatique sont avérés, il y a urgence d'agir, de décarboner nos économies et de mettre en place des solutions alternatives permettant de renforcer la souveraineté européenne, nationale et régionale et d'atteindre les objectifs des Accords de Paris. Le transport est le 1<sup>er</sup> secteur émetteur de gaz à effet de serre, aussi sa décarbonation est un enjeu crucial pour y parvenir. Par ailleurs, la prise de conscience d'une sobriété nécessaire dans notre façon de concevoir notre façon de nous déplacer peine à se concrétiser.

Le périmètre du projet d'Avis élaboré par la **Commission 3 « Activités et mutations économiques - Transitions et filières énergétiques - Économie sociale et solidaire »**, portera donc sur l'étude des sources et des pistes de carburants décarbonés durables présentes et/ou en émergence en Occitanie (*de l'électrification à l'hydrogène et carburants de synthèse*) pour les mobilités (*longue et courte distances, individuelles et collectives, marchandises et voyageurs, aériennes, maritimes, ferroviaires, routières*), les enjeux de développer ces sources et filières en Occitanie, les freins à considérer et les stratégies à mettre en œuvre pour y parvenir sans oublier les enjeux financiers et sociaux.

#### *La PAC et le modèle méditerranéen agricole*

La **Commission 2 « Espace et développement rural - Montagne - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation »** du CESER prépare ce projet d'Avis à l'aune du contexte de réforme de la Politique agricole commune (PAC) initiée en 2024 qui est une opportunité cruciale pour intégrer les spécificités des modèles agricoles méditerranéens. Lors de la dernière période de programmation, la gestion de certains éléments de la PAC a été transférée aux régions, renforçant leur rôle et leur responsabilité dans l'application des politiques agricoles. Ce projet d'Avis s'appuie également sur « le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture » présenté en Conseil des ministres en avril 2024, qui met en avant la nécessité d'adapter les politiques agricoles aux particularités locales pour garantir la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes de production.

La région méditerranéenne est particulièrement touchée par le changement climatique-reconnue comme un « hotspot » climatique qui pose de nouveaux défis aux agricultures méditerranéennes, mettant en danger les cultures traditionnelles, la biodiversité et les ressources en eau. Il est impératif dès lors de mettre en place des mesures spécifiques pour préserver, valoriser et faire évoluer les modèles (itinéraires et financements) et systèmes productifs agricoles méditerranéens dans le cadre de la prochaine PAC. Les propositions et recommandations du CESER iront en ce sens.

#### *Reconnaissance de la macro-région Méditerranée avec un enjeu crucial sur les mobilités*

Le mode ferroviaire est l'enjeu principal de cette saisine portée par la **Commission 1 « Aménagement du territoire - Politiques environnementales - Mobilités - Infrastructures - Logement »**, tant dans son volet transport de passagers que de marchandises, avec la problématique des trafics transfrontaliers France-Espagne. La Région est Autorité Organisatrice de la Mobilité régionale. À ce titre, de nombreux maillons de la chaîne du déplacement ne relèvent pas de sa compétence, comme la gestion de l'infrastructure ferroviaire (le réseau ferré national : RFN), le fret ou le trafic grande ligne (TGV, trains Intercités). Ainsi, le CESER entend insister sur les aspects fondamentaux qui ne relèvent pas de la compétence directe du Conseil régional afin d'appuyer la démarche régionale selon une approche globale. Le développement du fret ferroviaire et le rééquilibrage rail-route font partie de ces leviers fondamentaux.

Les autres modes de transports comme le maritime (*contribution de la commission « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » du CESER sur le volet maritime*) et les relations intermodales seront néanmoins traitées, de façon bordée.

Sera étudié également le lien entre urbanisme et transport en rappelant que le logement, la localisation des activités économiques, les services de proximité et les réseaux de transport sont étroitement liés.

Cette saisine est également l'occasion de faire un bilan de la Convention liO-Train (2023-2032) pour laquelle le CESER a émis un Avis en mars 2023.

### - 4 autosaisines

#### *L'IA générative et les impacts potentiels sur la recherche, la formation et les métiers*

L'IA, nouvelle thématique entrant dans le périmètre d'études de la **Commission 4 « Enseignement supérieur - Recherche - Valorisation - Transfert - Innovation - Numérique et Intelligence artificielle »** du CESER, cette dernière

a décidé dès le début de la mandature de se saisir de ce sujet en plein cœur de l'actualité, et de le circonscrire à l'IA générative qui est une catégorie d'IA qui se concentre sur la création de données, de contenu ou de choses artistiques, de façon indépendante, en s'appuyant sur la « Stratégie IA Occitanie, une ambition pour un territoire d'intelligences artificielles (IA) responsables » de la Région adoptée le 11 juillet 2024.

La réflexion s'articulera autour de deux axes :

1 - IA et développement économique : en lien avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Étude des atouts régionaux en termes d'IA autour de 2 pôles Toulouse et Montpellier : forces et faiblesses de chacun de ces pôles (analyse SWOT) et complémentarité. Comment la Région peut-elle créer les conditions favorables pour accompagner l'IA en région ? Étude du fléchage des financements publics, du soutien à la recherche pour accompagner et développer le lien entre recherche publique et recherche privée...

2 - Impacts de l'IA sur l'évolution des métiers (analyse des nouveaux métiers et des évolutions), de l'emploi (évolution des besoins des entreprises, sensibilisation et formation à de nouveaux usages de l'IA...) et de la formation professionnelle (montée en compétences, formation sur les nouveaux outils digitaux, reconversion vers de nouveaux métiers).

### *Lever les freins pour accéder ou se maintenir en emploi*

Le projet d'Avis du CESER Occitanie porté par la **Commission 5 « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société »** s'inscrit dans le cadre des défis et enjeux de la nouvelle Région Occitanie à l'horizon 2030, visant à réduire la fracture territoriale et à promouvoir l'inclusion sociale. Ces objectifs visent à assurer un développement équilibré et équitable sur l'ensemble de son territoire.

Le projet d'Avis s'articulera autour de :

- un état des lieux et un diagnostic concernant les publics vulnérables en matière d'accès à la formation et les inégalités à lever. L'angle d'attaque pour apprécier ces publics vulnérables est celui de la pauvreté : lien entre pauvreté monétaire et niveau de formation initiale. Les questions de pauvreté sont un frein à l'insertion professionnelle et à la formation. Dans certains territoires, on peut cumuler des difficultés par rapport aux situations familiales, à l'accès aux services et aux formations ;
- une analyse de la mutation de l'emploi avec une approche prospective ;
- un examen des dispositifs de formation initiale et continue qui favorisent l'inclusion des publics vulnérables et leur insertion professionnelle ;
- la préconisation de l'instauration de politiques publiques diversifiées.

*Suivre l'évolution des travaux :* <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2024/10/Cunac-Commission-5.pdf>

### *Lagunes et zones humides littorales*

En Occitanie, les zones humides littorales et les lagunes au nombre de 10, s'étendent sur une superficie de 36 000 km<sup>2</sup>. Ces écosystèmes qui intègrent la présence humaine jouent un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Cependant ces milieux naturels vulnérables sont impactés par le dérèglement climatique. Dans ce contexte de changement global et d'intensification croissante des pressions anthropiques, leur devenir doit être questionné.

Le littoral d'Occitanie et les bassins versants associés constituent le périmètre d'analyse de l'autosaisine. La **Commission 6 « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe »** du CESER abordera donc dans le projet d'Avis la problématique du devenir des lagunes, zones humides littorales et masses d'eau de transition d'Occitanie : rôle et fonctionnement. Quels sont les différents usages et usagers de ces espaces ? Quelles sont les activités humaines accueillies et quels sont leurs impacts sur l'emploi ? Quel rôle en matière d'adaptation/atténuation des conséquences du dérèglement climatique ? Quelle est leur interdépendance avec la ressource en eau (préservation et qualité) ?

Cette autosaisine s'inscrit dans la continuité de la contribution du CESER au Plan eau régional. L'autosaisine intégrera la dimension interrégionale dans le cadre d'échanges à construire avec les régions voisines notamment la Région Sud qui travaille sur la salinisation, et la dimension transfrontalière dans le cadre du Réseau des Conseils économiques et sociaux (CES) de l'Arc méditerranéen.

### **Benchmark des méthodes et bonnes pratiques des CESER mises en œuvre pour l'élaboration des avis liés au cycle budgétaire régional**

La **commission 8 « Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens – Suivi et évaluation des politiques publiques »** s'est autosaisie pour réaliser un benchmark à destination des CESER volontaires sur les méthodes et bonnes pratiques concernant leurs travaux liés au cycle budgétaire régional. Dans un contexte contraint de crises multiples et d'endettement majeur amenant à des restrictions budgétaires, il convient d'envisager d'autres formes de résilience et de réponses de l'action publique à ces problématiques complexes. Cette étude a pour objectif de mettre en exergue les bonnes pratiques de chaque CESER, l'interrelation avec leur Conseil régional et de permettre ainsi au CESER Occitanie par le biais de sa commission Finances de voir comment il pourrait faire évoluer son fonctionnement et sa méthodologie sur ses propositions budgétaires. Une restitution finale sera proposée à tous

les CESER de France, formalisée par un document de synthèse qui pourra ensuite servir d'outil à ceux qui le souhaitent.

\*\*\*

### **Les travaux de la Section Prospective**

Après validation du Bureau du CESER du 25 novembre 2024, la section a débuté un **travail de prospective sur la thématique de la Santé globale en Occitanie** qui prend en considération la santé des humains, la santé animale et la santé environnementale. Elle s'appuiera sur son rapport « Les Chemins de 2050 », en commençant par identifier les interactions entre la thématique Santé et les champs retenus tels que l'aménagement du territoire, l'environnement, la démographie, les relations internationales... Ce travail s'établira sur 3 configurations : tendancielle, sombre, nouvelles convergences.

En parallèle de ce travail, la section prépare une **note qui est un éclairage de prospective et qui prend en considération les développements récents à l'international** (développement du multilatéralisme, renforcement du protectionnisme économique de pays majeurs comme les États-Unis et la Chine) **et les processus à moyen et long termes qui pourraient en découler et interagir sur la région Occitanie**. À cet effet, elle tiendra compte des processus exogènes déjà identifiés dans le champ « Relations internationales » du rapport « Les Chemins 2050 » et étudiera leurs interactions avec les autres champs majeurs. Des scénarios seront réalisés. La note à produire devrait être présentée au Bureau du CESER au 1<sup>er</sup> semestre 2025 et pourra servir de contribution à d'autres travaux du CESER.

\*\*\*

### **Travaux à venir : thématiques validées par le Bureau du CESER du 7 octobre 2024**

**EHPAD** : réactualisation de la contribution « Adapter la prise en charge des personnes dépendantes en EHPAD aux enjeux du vieillissement », adoptée par le Bureau du CESER du 13 juin 2022.

**Sport** : dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques et de leur succès, en lien avec le CROS Occitanie, le CESER délimitera le sujet d'une future autosaisine autour du sport qui est un facteur d'insertion, d'inclusion sociale et de vivre ensemble mais aussi un moteur d'attractivité et de développement des territoires. Cela amènera à prendre en compte pour la région Occitanie, terre de sport, le rôle des collectivités locales, celui des clubs, des fédérations avec leurs besoins, les attentes des pratiquants... La pratique du sport par les femmes, par les personnes en situation de handicap nécessitera une attention toute particulière.

**Laïcité** : l'accroissement du nombre d'actes antisémites et de racisme en France conduit le CESER à se saisir pleinement du sujet de la laïcité. Ce principe de la laïcité est fondamental dans notre république et l'école notamment porte la mission de transmettre le sens de ce principe. La mise en œuvre de la laïcité se trouve au cœur des enjeux sociaux et sociétaux. En 2012 déjà, le CESER se mobilisait pour faire prendre en compte par les universités toulousaines un diplôme de formation à la laïcité.

\*\*\*

## **TEMPS FORTS DE LA 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE LA MANDATURE - 2024**

### **Des dynamiques partenariales**

#### **Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines de la Région Occitanie (CRLVR)**

Sur proposition de la présidente de Région formulée par courrier en date du 29 novembre 2024, le CESER, en la personne de son président, a accepté d'être membre du Conseil régional de la laïcité et des valeurs républicaines. Le président du CESER a participé à la réunion d'installation du CRLVR le 6 décembre 2024.

Le CESER est sensibilisé et engagé sur les questions liées au principe de laïcité et à son respect. Il se satisfait de pouvoir participer activement aux travaux du CRLVR

**Groupe de travail Conseil régional-CESER sur l'évaluation de l'égalité femmes-hommes dans le sport** : dans la continuité des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Conseil régional a lancé une étude pour évaluer l'égalité femmes-hommes dans le domaine du sport, ayant la volonté de renforcer la prise en compte des enjeux de cette égalité dans la politique sportive régionale. Un groupe de travail issu de la commission 8 « Finances » du CESER est associé à cette démarche. Le CESER se satisfait de cette initiative du Conseil régional ayant dans ses derniers avis liés au cycle budgétaire, appelé de ses vœux la mise en place d'une approche budgétaire par le genre pour évaluer l'impact des financements régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes en Occitanie.

#### **Coopération interrégionale**

Dans le cadre du Réseau des Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen mis en place le 1<sup>er</sup> décembre 2023, dont le CESER Occitanie assure la présidence pour 2 ans, les deux groupes de travail créés, l'un dédié à la problématique de la ressource en eau et l'adaptation des modèles agricoles méditerranéens, l'autre sur la pollution plastique en Méditerranée se mettent en place ; le 1<sup>er</sup> a tenu sa première réunion le 21 novembre 2024.



### **Premières Assises du droit de la mer et des solidarités maritimes**

Le CESER a participé aux premières Assises du droit de la mer et des solidarités maritimes organisées par la Région Occitanie, la Mairie de Montpellier, le Conseil départemental de l'Hérault et SOS Méditerranée le 17 octobre 2024 à Montpellier ; une 1<sup>re</sup> initiative que le CESER a saluée. Ces Assises portant sur la question humanitaire et la politique de sauvetage et d'accueil des migrants en Méditerranée, ont permis au CESER d'apprécier la conflictualité du sujet entre enjeux humains, politiques et géopolitiques. Dans la résolution signée par les CES du Réseau de l'Arc méditerranéen, il est prévu d'organiser avec le concours de l'Union européenne, des États et des régions concernés, un 2<sup>e</sup> forum sur l'avenir de la Méditerranée et le changement climatique, 25 ans après celui tenu à Marseille en 2000...la question des déplacements de populations faisant partie intégrante de ce sujet.

### **Saisine du CESE sur le thème de l'alimentation**

Le CESE portant une attention particulière à la problématique de la (re)territorialisation de l'alimentation, a débuté la préparation d'un avis « Quelles sont les solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité et en quantité suffisante ? » qui sera présenté pour adoption en avril 2025. Le CESE a saisi le 10 octobre 2024 le CESER Occitanie pour apporter une contribution à ses travaux. Le CESER a transmis au CESE l'Avis qu'il a adopté le 11 octobre 2018 et qui reste d'actualité, intitulé « *Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation locale ? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ?* » ; Avis dont les 41 préconisations ont alimenté le Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, adopté par le Conseil régional le 20 décembre 2018.

### **Signature de l'Appel de Golfech**

Avec l'adoption le 21 juin 2022 de son rapport « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » construit selon une approche de transition énergétique qui repose sur les énergies décarbonées par filière, le CESER s'est prononcé très clairement en faveur de l'hydroélectricité et du nouveau nucléaire. Le 12 mars 2024, le président de la Communauté de communes des Deux Rives, lançait un appel aux acteurs politiques et économiques du territoire régional en faveur de l'accueil sur le site de Golfech de deux réacteurs pressurisés européens supplémentaires de 3<sup>e</sup> génération. Le Bureau du CESER du 7 octobre 2024 a apporté à l'unanimité, au nom du CESER, son soutien à cet appel, comme il l'avait fait il y a 2 ans et demi pour un projet similaire près du site de la centrale de Tricastin. Soutenir l'accueil de ces 2 EPR, c'est favoriser la création d'emplois et des retombées économiques pour les entreprises locales et conforter le poids économique majeur que représente la filière nucléaire en Occitanie. Le nucléaire restera l'énergie du 21<sup>e</sup> siècle.

### **Signature d'accords**

- **Le CESER a renforcé ses relations avec les Conseils de développement en signant le 19 juillet 2024, à Toulouse, la Charte de coopération entre le CESER et la Coordination des Conseils de développement d'Occitanie**, pour à la fois partager les travaux respectifs de chacun et travailler ensemble sur des thèmes d'intérêt commun (changement climatique, eau, déserts médicaux, accès aux soins, infrastructures, etc.).

- Après l'adoption à l'unanimité de sa contribution pour le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse Blagnac à l'horizon 2050 le 13 février 2023, produite dans le cadre des concertations de l'Atelier des Territoires, **le CESER a signé le 21 mars 2024, aux côtés de 39 autres parties prenantes, le pacte gagnant-gagnant de gouvernance qui engage les acteurs locaux et nationaux dans une démarche collective visant à concilier développement économique et respect de l'environnement dans la transformation de la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.**

### **Déclarations au sein de l'Assemblée des CESER de France**

- **Dans le contexte de crise budgétaire, après l'annonce faite dans la presse début septembre 2024 par l'ancien ministre de l'économie d'une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités locales, les président(e)s des CESER de France réunis à Strasbourg le 24 septembre 2024, en amont du Congrès des Régions, ont tenu à réagir. Ils ont signé une déclaration afin que cesse le réflexe au niveau de l'État de défausser sur les collectivités toute dégradation des finances publiques.** Ils ont rappelé que les collectivités locales ont l'obligation de voter des budgets en équilibre à l'euro près, sous peine de voir leurs copies retoquées par les préfets, et qu'elles ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements. La dette des collectivités locales est stable, voire en légère diminution, représentant environ 9 % du PIB depuis 30 ans, à l'inverse de celle de l'État, qui a plus que doublé sur la même période. L'Assemblée des CESER de France a souligné également que certaines décisions de l'État ont directement entraîné une augmentation des dépenses des collectivités, tels que des transferts de compétences non compensés, la revalorisation du traitement des fonctionnaires, la baisse du soutien à l'apprentissage, sans compter les politiques publiques exercées en dehors des compétences locales, comme dans le domaine de la santé. CESER de France rappelle que les collectivités territoriales représentent un pilier fondamental de la République : c'est en écoutant les territoires et en prenant en compte les réalités locales que le redressement du pays pourra s'opérer, et non en cherchant des boucs émissaires. L'énergie collective doit être dirigée vers une nouvelle étape de décentralisation et simplification administrative en supprimant les doublons de compétences entre l'État et les collectivités territoriales, lesquelles doivent disposer d'une autonomie fiscale renforcée.

- **Les président(e)s de CESER de France, réunis les 3 et 4 juillet 2024 à Lyon, pour débattre de la situation politique et institutionnelle instable du pays, ont adopté à l'unanimité une déclaration posant les principes suivants : pour reconstruire la confiance et l'engagement démocratique dans une France décentralisée, il**

**est impératif de partir des réalités humaines sur le terrain en s'appuyant sur les élus locaux, les corps intermédiaires du territoire et les citoyens.** Les paroles doivent être incarnées par des actions concrètes et proches des préoccupations quotidiennes dans un contexte caractérisé par des fractures territoriales et sociales. Les président(e)s de CESER rappellent leur attachement aux principes et aux valeurs fondamentales de la République au service de l'intérêt général et du bien commun en référence à l'article 1 de la Constitution : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée ».

#### **Audition de l'Insee en Assemblée plénière**

Jusqu'à présent, le CESER a toujours eu la chance de pouvoir bénéficier de l'expertise économique et sociale de l'Insee pour enrichir ses réflexions à travers ses publications et les auditions devant les différentes commissions du CESER.

Pour une bonne appropriation par la nouvelle assemblée des spécificités et enjeux de la grande région Occitanie, le CESER a auditionné le 11 juin 2024 la directrice de l'Insee, lors de la 2<sup>e</sup> assemblée plénière du début de la mandature, qui a ainsi présenté l'évolution de la grande région depuis 2016 : une région confrontée au vieillissement de sa population, aux enjeux environnementaux, à la pauvreté et à la précarité, au contexte économique marqué par les tensions géopolitiques et inflationnistes, mais qui reste attractive.